
Réseau juridique canadien VIH/sida

Envoi par courriel

Le vendredi, 11 septembre 2015

Richard Elliott, Directeur général
Réseau juridique canadien VIH/sida
infi@aidslaw.ca

Monsieur le Directeur général,

Il nous fait plaisir de vous transmettre les réponses du Bloc Québécois aux questions du Réseau juridique dans le cadre des élections fédérales 2015.

Question 1 : Financer entièrement une stratégie renouvelée sur le VIH et le sida :

Comme il l'a toujours fait, le Bloc Québécois demeurera vigilant et intransigeant au sujet du financement promis de 84,4 millions de dollars à l'Initiative fédérale de lutte contre le sida au Canada. Il rappellera le gouvernement à l'ordre tant qu'il n'attribuera pas à cette lutte toute l'importance qu'elle mérite. En effet, cet argent est destiné à la stratégie sur le VIH/Sida, votée à l'unanimité en 2003. Dès 2007, le Bloc avait entamé des pressions sur le ministre des Finances pour qu'il respecte la volonté de la Chambre des communes à cet égard.

Qui plus est, le Bloc Québécois juge que seule la correction complète du déséquilibre fiscal qui sévit au Canada et qui prive le Québec et les provinces des revenus nécessaires pour remplir leurs responsabilités en santé et pour les services sociaux, permettra au Québec et aux provinces de développer davantage les services à leur population dans leurs champs de compétences exclusifs, avec les partenaires présents sur leur territoire et de s'assurer qu'en matière de santé et de services sociaux, leurs citoyennes et citoyens reçoivent les soins adéquats en temps opportun.

Question 2 : Sauver des vies grâce à des services de consommation supervisée :

Le 19 août dernier, le chef du Bloc Québécois, Gilles Duceppe a donné son appui à l'organisme Dopamine, un des sites d'injections supervisées prévus à Montréal. Voici le communiqué de presse :

Sites d'injection supervisée: Gilles Duceppe demande à Ottawa de se tasser du chemin

Montréal, mercredi 19 août 2015 – Le chef du Bloc Québécois, Gilles Duceppe, a interpellé aujourd'hui Santé Canada afin que le ministère fédéral cesse de ralentir la mise en place de sites d'injection supervisée sur l'île de Montréal.

« Il y a un consensus extraordinaire dans le milieu : les acteurs politiques, communautaires, la Ville de Montréal, les gens de la santé, les services de police, les usagers, tout le monde est conscient que nous avons besoin d'outils afin d'aider les femmes et les hommes aux prises avec des problèmes de toxicomanie. Tout le monde ? Non, le gouvernement fédéral met encore des bâtons dans les roues de notre modèle de solidarité québécois », a déclaré Gilles Duceppe.

Le chef du Bloc Québécois a rencontré les gens de l'organisme Dopamine, un des sites d'injection supervisée prévus, en compagnie de son candidat dans Hochelaga, Simon Marchand, et de la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, Carole Poirier.

Celle-ci a lancé un cri du cœur : « On s'attendrait à ce qu'un gouvernement fasse partie des solutions, qu'il aide la communauté. Mais le gouvernement canadien fait systématiquement partie du problème ici, en matière de politique sociale. Tout le monde en a assez ! Ça fait quatre ans qu'on n'entend plus la voix du Québec, la voix d'Hochelaga à Ottawa. On a essayé le NPD, mais ça ne fonctionne pas. C'est le temps qu'on se redonne des forces en envoyant des députés du Bloc à Ottawa », a lancé Mme Poirier.

« Carole a raison. L'an dernier, à Montréal, plus de 80 personnes ont fait des surdoses et on compte 25 décès. On ne peut pas laisser faire ça. L'idéologie conservatrice est en train de mettre en péril la vie de gens qui en arrachent. C'est environ 4000 utilisateurs à Montréal que les sites peuvent soutenir. Il n'y a pas de temps à perdre, Santé Canada doit donner une exemption maintenant à la Loi sur les drogues et se tasser du chemin », a conclu Gilles Duceppe.

Question 3 : Protéger la vie des détenus pour protéger la santé publique

Le Bloc Québécois est favorable à l'idée de mettre en place des programmes d'échange de seringues dans les pénitenciers du Canada.

Question 4 : Protéger la santé et les droits de la personne des travailleurs du sexe :

En matière de prostitution, le Bloc Québécois a rejeté le statu quo depuis longtemps. Nous estimons, avec raison, que les dispositions du Code criminel mettaient à risque la santé et la sécurité des femmes qui se prostituent.

Le jugement de la Cour suprême dans l'arrêt Bedford nous a donné raison.

Le gouvernement disposait d'une période d'un an pour redéfinir le cadre juridique entourant la prostitution. Plutôt que d'utiliser cette période pour mener une réelle consultation parlementaire avec des experts, des personnes issues du milieu de la prostitution et des policiers, le gouvernement a élaboré un projet de loi en vase clos. Un projet de loi qui passe à côté de l'essentiel et du cœur du jugement de la Cour suprême, à savoir la sécurité des femmes qui se prostituent.

Le Bloc Québécois reconnaît que l'approche dite « nordique » qui a pour but de réduire la demande de services sexuels en criminalisant les clients plutôt que les prostituées elles-mêmes a des mérites. En effet, le Bloc Québécois, pas plus que les autres partis, ne valorise la prostitution ni ne l'encourage.

Cependant, cette approche « nordique » ne règle pas tout. Plus encore, son application sans nuance et sans transition risque fort d'avoir des effets pervers sur la santé et la sécurité des femmes.

En interdisant les communications concernant leurs services sexuels et en criminalisant les clients qui tentent d'obtenir de tels services, il nous apparaît que les prostituées seront contraintes d'exercer dans la clandestinité la plus totale, avec pour résultat l'impossibilité pour les prostituées de « choisir » leurs clients afin d'exclure ceux qui présentent un danger à leur santé et leur sécurité.

Il nous apparaît clairement que le projet de loi C-36 ne répond pas au jugement de la Cour suprême qui se penchait, justement, sur la santé et la sécurité des travailleuses du sexe.

Si le gouvernement fédéral avait à cœur la santé et la sécurité des femmes qui se prostituent, il soumettrait son projet de loi à l'évaluation de la Cour suprême avant son adoption plutôt que de faire porter le poids de sa contestation (délais interminables/coûts élevés) aux femmes qui se prostituent.

Question 5 : Protéger et promouvoir les droits humains des personnes LGBTI

Comme vous le savez, le Bloc Québécois a voté en faveur du projet de loi C-279. Malheureusement, le Sénat n'a pas débattu le projet de loi puisque des élections ont été

déclenchées et que la dernière législature s'est terminée, le projet de loi est mort au feuillet. Le Bloc Québécois poursuivra la lutte contre la discrimination et les crimes haineux fondés sur l'identité ou l'expression du genre.

Question 6 : Assurer l'accès équitable à des médicaments abordables

Le Bloc Québécois a appuyé et a toujours l'intention d'appuyer le projet de loi touchant le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM).

Enfin, nous vous invitons à visiter notre site web pour toute information que vous recherchez : www.blocquebécois.org

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe 2015 du Bloc Québécois
3750, Crémazie Est, 5e étage
Montréal (Québec)
H2A 1B4